



2024

# NOTE DE PRÉSENTATION

Brève et synthétique

*Budget primitif*



MASSIEUX  
  
DOMBES SAÔNE VALLÉE  
MAIRIE DE MASSIEUX

## Contenu

I.	Quelques éléments sur le budget :.....	1
1)	Section de fonctionnement (gestion des affaires courantes). ....	1
2)	Section d'investissement (patrimoine de la commune). ....	1
II.	Éléments de contexte :.....	2
III.	Priorités du budget : .....	3
IV.	Section de fonctionnement :.....	4
1)	Structure (hors opérations d'ordre):.....	4
2)	Les principales évolutions : .....	5
Recettes :.....		5
Dépenses :.....		6
3)	Virement à la section d'investissement :.....	7
V.	Section d'investissement : .....	8
1)	Recettes : .....	8
2)	Dépenses : .....	8
VI.	Endettement :.....	9
VII.	Taux d'imposition : .....	10
VIII.	Fiche détaillée et ratios.....	10

## Objectifs de la note :

*Présenter de façon synthétique et accessible :*

- *les principaux éléments de contexte*
- *les principales orientations budgétaires*

## **I. Quelques éléments sur le budget :**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette condition pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

### **1) Section de fonctionnement (gestion des affaires courantes).**

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (eau, électricité), les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux produits des services fournis à la population (cantine, garderie, concession cimetière...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et la CCDSV, aux autres produits (divers droits et taxes, revenus des locations des immeubles).

### **2) Section d'investissement (patrimoine de la commune).**

**Les dépenses** : toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, de véhicules, terrain, de biens immobiliers, informatiques, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Ainsi que le remboursement du capital des emprunts et portages.

**Les recettes** : les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), la récupération de la TVA, ... Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

Et aussi l'autofinancement issu de la section de fonctionnement ou la souscription d'emprunt.

## II. Éléments de contexte :

- Les prévisions budgétaires 2024 s'inscrivent dans un contexte économique et social marqué par une inflation qui reste élevée malgré un retour à une certaine normalité prévu dans la Loi de Finances 2024 (inflation anticipée à +2,6% en février 2024 contre +4,9% en 2023 et +5,2% en 2022). Cette inflation impacte de nombreux postes de dépenses : énergie, prestations de services appelant de la main d'œuvre (entretien, maintenance, etc.), charges de personnel.
- La réalisation de l'équilibre budgétaire est placée sous une contrainte importante qui imposera une grande prudence avant la signature des engagements sur 2024.
- Taxe foncière : la valeur locative cadastrale est revalorisée de 3,9% pour 2024 (selon l'indice des prix à la consommation harmonisé ICPH). Cette valeur sert de base au calcul de la taxe foncière.
- Le projet de loi de finances 2024 n'apporte malheureusement pas de modifications importantes des recettes de la commune. Au moment où nous bouclons le budget primitif, nous ne connaissons pas le montant de la revalorisation de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) qui pourrait être revalorisée de + 0,8% mais sans certitude suite aux dernières annonces du Gouvernement.

### III. Priorités du budget :

Pour la préparation de ce budget, la municipalité a fait le choix de faire face à ses dépenses sans recourir à l'augmentation du taux municipal des impôts directs (taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires)

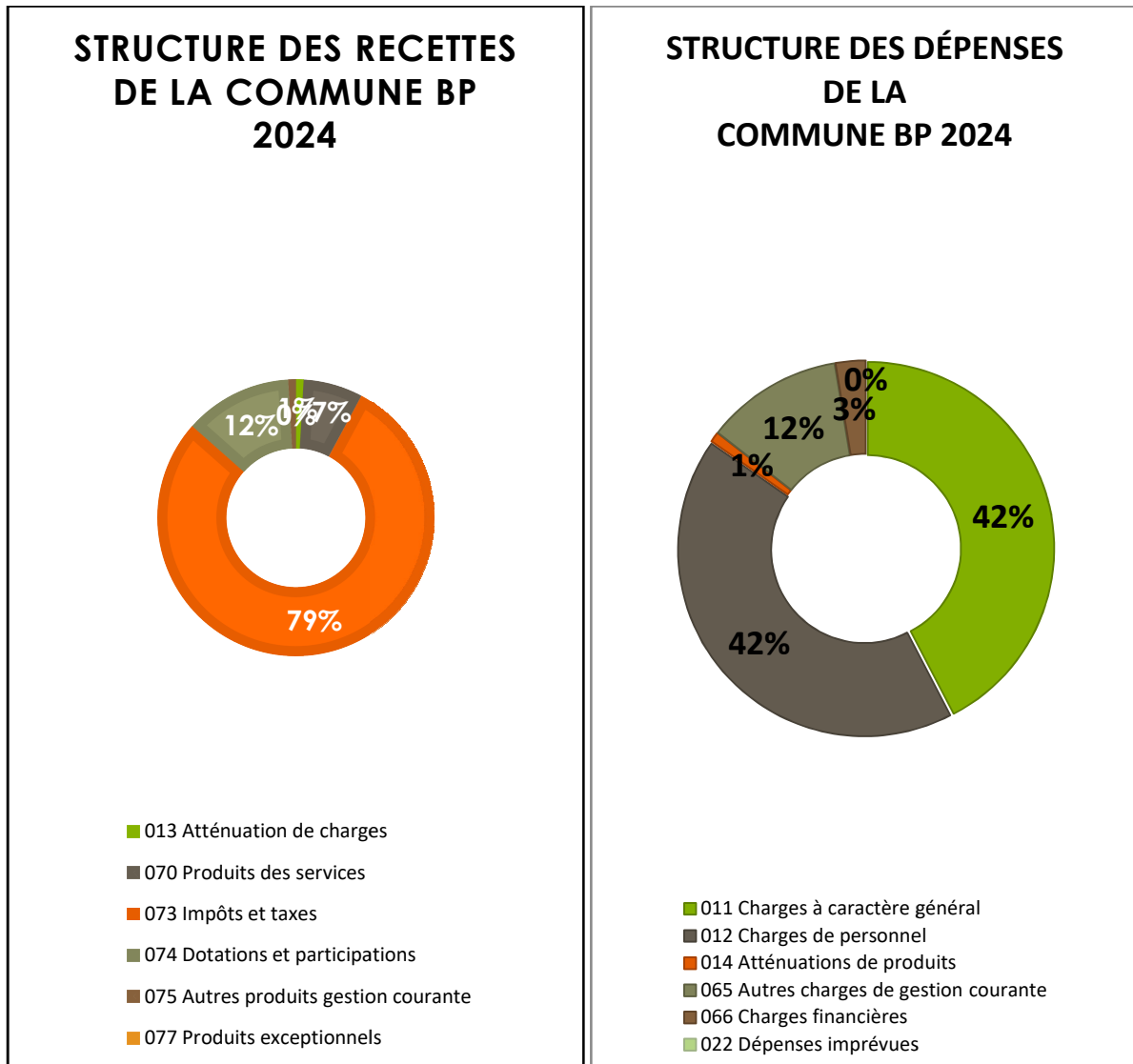
#### Les objectifs de ce budget sont :

- Poursuite de la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public et des terrains de sport (tennis) avec des enjeux multiples dont les économies d'électricité.
- Poursuite de l'aménagement et sécurisation de la RD4F (Route de Reyrieux) et de la Rue de la gare avec un cheminement doux.
- Réfection de portions de voirie, rebouchage de trous et marquage.
- Finaliser la réhabilitation et réfection de certains locaux : salle du foot-chalet et local du comité des fêtes en salle de réunion.
- Maintenir l'effort d'entretien et d'amélioration des bâtiments.
- Poursuite des plantations de la mini forêt et de la végétalisation du cimetière
- Développer une politique culturelle avec le déménagement de la bibliothèque et des animations (Bulle de Cirque, festival « Entrée en scène).
- Soutenir la vie associative et répondre aux besoins de solidarité (CCAS).
- Mener des dossiers imposés comme la mise en conformité de l'adressage communale pour la Base d'Adressage Nationale (BAN).
- Réaliser le Document Unique d'évaluation des risques et son plan d'actions préventives ainsi que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

#### IV. Section de fonctionnement :

Le BP 2024 s'équilibre à **2 664 237,68 €** en section de fonctionnement (avec écritures d'ordres).

##### 1) Structure (hors opérations d'ordre):



## 2) Les principales évolutions :

### Recettes :

CHAPITRE	NOM	BP 2023	BP 2024	ÉCART
013	Atténuation de charges	1 000 €	17 800 €	16 800 €
070	Produits des services	178 500 €	135 500 €	- 43 000 €
073	Impôts et taxes	1 461 000 €	1 538 000 €	77 000 €
074	Dotations et participations	233700 €	245 700 €	12 000 €
075	Autres produits gestion courante	20 000 €	17 500 €	- 2 500 €
077	Produits exceptionnels	33 956,54 €	0 €	- 33 956,54 €

Le report du résultat de clôture 2023 (excédent) de 709 737,68 €.

Le chapitre 70 diminue par rapport au BP 2023 suite à la mise en place de la délégation de service avec transfert de la garderie périscolaire. Maintien des prix du repas de la cantine et légère diminution du nombre d'enfants accueillis.

Le chapitre 73 tient compte de la progression de la taxe foncière suite à la revalorisation de la valeur locative (+3,9%) soit + 50 K€, d'une prévision légèrement à la hausse des taxes sur l'électricité perçues (+ 5 K€), des Droits de mutation (+ 20 K€) et de la dotation de solidarité communautaire (+ 2 K€).

Le chapitre 74 augmente de 12 K€ principalement sur la Dotation globale basée sur le réel perçu en 2023 (+ 8 K€) et les revenus des immeubles (location salles et TDF).

## Dépenses :

CHAPITRE	NOM	BP 2023	BP 2024	ÉCART
011	Charges à caractère général	1 060 748 €	980 760,28 €	-79 987,72 €
012	Charges de personnel	874 500 €	978 460 €	103 960 €
014	Atténuations de produits	18 000 €	20 000 €	2 000 €
065	Autres charges de gestion courante	669 179 €	274 905 €	- 394 274 €
066	Charges financières	60 000 €	60 000 €	0 €
067	Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €
068	Dotations aux amortissements	45 000 €	64 029 €	19 029 €

Rappel : les dépenses du BP 2023 intégraient **97 250 €** de factures concernant 2022 mais réglées sur 2023.

### Chapitre 11 - Charges à caractère général : -80 K€

- Petits équipements : - 10 K€ -> diminution des renouvellements
- Prestations de services : - 29 K€ -> le BP 2023 intégrait le coût de Délégation de Service Public (DSP) pour le périscolaire à compter de septembre 2023 pour 26 K€, le réel et le budget 2024 est en Charges de personnel
- Entretien des bâtiments : - 54 K€ -> moins de travaux de réfection
- Entretien des voiries : + 62 K€ -> réfection de voirie (Chemin de Saône et Chemin des Varennes), poursuite rebouchage des nids de poule et marquages horizontaux
- Diagnostic : - 16 K€ -> diminution des prévisions par rapport aux projets
- Honoraires : - 10 K€ -> diminution des prévisions par rapport au réel 2023

### Chapitre 12 - Charges de personnel :+ 104 K€

- Impact annuel de l'augmentation du point d'indice de + 3% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et + 1,5% au 1<sup>er</sup> février 2024, avancement d'échelons et régime indemnitaire (RIFSEEP) impact + 21 K€.Le BP 2024 prend en compte la prime « Pouvoir d'achat » pour 8 K€
- La délégation de service (périscolaire et centre de loisirs) pour 100 K€ partiellement compensée par des agents en moins.
- Remplacement d'un agent qui sera en congé maternité sur 6 mois + 25 K€
- Titularisation de 2 agents impact + 12 K€
- Provision pour indemnité chômage 13 K€



## Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes : -394 K€

- Le BP 2023 intégrait une facture du solde de cotisation SIEA 2022 pour 29 K€.
- Le BP 2023 prévoyait la rénovation parc luminaires éclairage public « Full led » pour de 220 K€ (réel 85% pour 171 K€). Le BP 2024 intègre le solde de 15% soit 30 K€
- Le BP 2023 prévoyait l'enfouissement des réseaux télécoms de la Route de Reyrieux pour 143 K€ (réel 85% pour 133 K€). Le BP 2024 intègre le solde de 15% soit 23 K€
- Solde de 15% pour le remplacement des candélabres de la Route de Reyrieux soit 10 K€
- La provision prévue sur la ligne « Créances en non valeur » depuis 2022 pour 64 029 € est transférée en Dotation pour provisions sur créances douteuses (compte 681) soit – 64 K€ sur ce chapitre.

## Chapitre 66 - Charges financières : stable

## Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : stable

## Chapitre 68 - Dotations aux amortissements : + 19 K€

- Fin de l'amortissement des travaux d'enfouissement du réseau de Télécom RD 933
- Dotation pour provisions sur créances douteuses pour 64 K€ (transfert du chapitre 65)

### 3) Virement à la section d'investissement :

En parallèle, le BP continue d'ajuster et d'optimiser les dépenses et recettes pour abonder la section d'investissement.

La capacité d'autofinancement du BP 2023 était impactée par l'intégration des projets de rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux télécommunication de la route de Reyrieux qui sont des dépenses de fonctionnement et non d'investissement selon la Direction des finances publiques pour un montant de 363 K€.

Cette année, le total des virements à la section d'investissement atteint 14,55% des dépenses de la commune, soit 286 083,40 €<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>10,74% Compte 023 (Virement à la section d'investissement) + 2,40 % Compte 68 (amortissements)

## V. Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 476 463,09 €.**

### 1) Recettes :

Les recettes sont réparties ainsi :

- Solde d'exécution reporté : 711 K€
- Autofinancement (dégagé de la Section fonctionnement) : 286 K€
- Affectation du résultat : 57 K€
- FCTVA (remboursement de la TVA sur les dépenses de 2022) : 75 K€
- Taxe d'Aménagement : 30 K€
- Report solde Quote-part de Parcieux pour l'aménagement du Chemin des Varennes : 15 K€ et quote-part de Parcieux pour les subventions : 60 K€
- Report Subventions pour l'aménagement et la sécurisation du chemin des Varennes : 51 K€ ; pour l'aménagement de la Route de Reyrieux : 100 K€
- Subvention pour la 2<sup>ème</sup> phase de la vidéoprotection (50%) : 18 K€
- Subvention pour l'équipement de la bibliothèque (40%) : 28 K€
- Vente matériels techniques : 45 K€
- Amortissements : NS

### 2) Dépenses :

Les dépenses sont réparties ainsi :

- Remboursement des emprunts : 165 K€
- Remboursement du portage foncier : 42 K€
- Dépenses déjà engagées sur l'exercice précédent (crédits reportés) : 994 K€
- Nouveaux investissements : 275 K€

### Principales nouvelles opérations d'investissement :

- **Urbanisme : 4,5 K€**
  - Honoraires pour reprise de parcelles sur le domaine public
- **Agencement et aménagement de terrain : 13,5 K€**
  - Changement des cages et poteaux terrain de foot : 12,5 K€
  - Poursuite plantation d'arbres au cimetière : 1 K€
- **Bâtiments et cimetière : 55 K€**
  - Salle polyvalente : insonorisation acoustique : 15 K€
  - Service technique : sécurisation entrée du parking : 20 K€
  - Ecole : installation volets roulants : 4 K€
  - Mairie : main courante escalier : 4 K€

- Cantine : paravent : 7 K€
- Cimetière : stèle ossuaire et jardin du souvenir : 5 K€
  
- **Voirie : 87 K€**
  - Complément pour l'aménagement et sécurisation de la RD4F (Route de Reyrieux) et continuité piétonne de la Rue de la gare avec cheminement doux : 22 K€
  - Vidéo protection sur secteur mairie et salle polyvalente : 47 K€
  - Modification trottoir pour continuité cheminement doux rond-point autoroute : 8 K€
  - Aribus route de la Genetière et sécurisation route de Civrieux : 10 K€
  
- **Autres installations, matériel et outillage technique : 8 K€**
  - Service technique : divers matériels 8 K€
  
- **Matériel informatique : 13 K€**
  - Salle du conseil : Vidéo projecteur fixe 12 K€
  
- **Matériel de bureau et Mobilier : 82 K€**
  - Ecole-cantine-mairie -> divers mobiliers : 7 K€
  - Equipement nouvelle bibliothèque : 70 K€
  - Salle des mariages -> chaises : 5 K€
  
- **Autres immobilisations : 12 K€**
  - Plan Communal de Sauvegarde -> lits de camps – barrières : 4 K€
  - Canine -> bac de tri : 3 K€
  - Bibliothèque -> boîte à livres extérieur : 6 K€

## VI. Endettement :

Au 01/01/2024, la commune a une dette en capital de 2.118 K€.

Sur cet exercice, l'annuité prévisionnelle est de 225 K€ : 165 K€ en investissement (capital) et 60 K€ en fonctionnement (intérêts).

En plus de la dette issue des emprunts, la commune porte l'achat d'un terrain depuis 2018 pour une durée de 10 ans. A la date de vote de ce budget, le solde de ce portage est de 165 K€ et l'annuité est de 41 K€. La dernière échéance sera en mars 2027. Le portage de ce terrain n'affecte pas la date d'extinction de la dette, seulement la capacité de désendettement.

## **VII. Taux d'imposition :**

Il n'y a pas de nécessité à faire évoluer les taux d'imposition, ces derniers restent donc identiques à ceux de l'année précédente.

## **VIII. Fiche détaillée et ratios**

Les principaux ratios sont disponibles sur : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

Onglet « Comptes individuels des collectivités ».